

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Communauté de Communes de Forez Est
Nombre de Membres afférents au Conseil Communautaire : 79
Nombre de conseillers en exercice : 79
Présents : 69 titulaires 2 suppléants
Absents : 8
- dont représentés : 6
- dont non représentés : 2

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 12 AVRIL 2017

Le 12 avril 2017 à 19h00 à L'EQUIFORUM A FEURS, les Conseillers titulaires ou suppléants de la Communauté de Communes de Forez-Est, se sont réunis à Feurs sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Michel MERLE Président, par courrier en date du 6 avril 2017 et affiché ce même jour au siège de la Communauté de Communes.

Étaient présents les conseillers suivants :

AVEIZIEUX – M. Sylvain DARDOULLIER
BALBIGNY – M. Éric GALICHET, Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN
BELLEGARDE EN FOREZ – M. Jacques LAFFONT, Mme Anne-Marie BRUYAS
BUSSIERES – (M. Georges SUZAN a donné pouvoir à M. Johann CESA)
CHAMBEON – Mme Michelle DELORME
CHATELUS –
CHAZELLES SUR LYON – M. Pierre VERICEL, M. Ennemond THIVILIER, Mme Annie CHAPUIS,
(Mme Jeanine RONGERE a donné pouvoir à Mme Annie CHAPUIS), M. Jean-Paul BLANCHARD
CHEVRIERES – M. Norbert DUPEYRON
CIVENS – M. Michel GRAND
CLEPPE – Mme Simone COUBLE
COTTANCE – M. Jacques DE LEMPS
CUZIEU – Mme Armelle DESJOYAUX
EPERCIEUX SAINT PAUL – M. Pascal VELUIRE
ESSERTINES EN DONZY – M. Christian FAURE
FEURS – M. Jean-Pierre TAITE, Mme Marianne DARFEUILLE, M Paul TRIOMPHE, M. Claude
MONDESERT, Mme Catherine POMPORT, (Mme Laurence FRAISSE a donné pouvoir à M. Georges
REBOUX), M. Georges REBOUX, M. Johann CESA
GRAMMOND – M. Jean-Marc GANDIN (suppléant)
JAS – M. Marc RODRIGUE
MARCLOPT – Mme Catherine EYRAUD
MARINGES – M. François DUMONT
MIZERIEUX – M. Marcel GEAY
MONTCHAL – M. Christian DENIS
MONTROND LES BAINS – M. Claude GIRAUD, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Georges
ROCHETTE, M. Serge PERCET, Mme Liliane MEA, Mme Cécile DE LAGET
NERONDE – M. Gérard MONCELON
NERVIEUX – M. Jérôme BRUEL
PANISSIERES – M. Christian MOLLARD, M. Jean-Michel MERLE, M. Laurent MIOCHE
PINAY – M. Henri BONADA
PONCINS – M. Julien DUCHE
POUILLY LES FEURS – Mme Brigitte BRATKO
RIVAS – M. Michel CHAMBONNET
ROZIER EN DONZY – M. Didier BERNE
SAINT ANDRE LE PUY – M. Patrick DEMMELBAUER
SAINT BARTHELEMY LESTRA – M. Pierre SIMONE
SAINT CYR DE VALORGES - (M. Gilles CHEVRON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BISSAY)
SAINT CYR LES VIGNES – M. Jean-François REYNAUD
SAINT DENIS SUR COISE – M. Daniel BONNIER
SAINT JODARD – M. Dominique RORY
SAINT LAURENT LA CONCHE – Mme Thérèse VENET (suppléante)
SAINT MARCEL DE FELINES – M. Jean-Claude TISSOT

SAINT MARTIN LESTRA – M. Yves GRANDRIEUX
SAINT MEDARD EN FOREZ – M. Sébastien DESHAYES
SAINTE AGATHE EN DONZY – M. Bruno COASSY
SAINTE COLOMBE SUR GAND – M. Jean-Pierre BISSAY
SALT EN DONZY – M. Jean-Luc LAVAL
SALVIZINET – M. Jean-François YVOREL
VALEILLE – M. Robert FLAMAND
VEAUCHE – Mme Monique GIRARDON, Mme Sylvie VALOUR, M. Christophe BEGON, Mme Valérie TISSOT, M. Gérard DUBOIS, M. Michel KRUPKA, (M. Michel CHAUSSENDE a donné pouvoir à Mme Monique GIRARDON), Mme Claire GANDIN, (M. Christian SAPY a donné pouvoir à M. Christophe BEGON)
VIOLAY – Mme Véronique CHAVEROT
VIRICELLES – M. Jean-Jacques VRAY
VIRIGNEUX – M. André PUIPIER

- **Préalable à la réunion**

- Monsieur **Bernard BONNE**, Président du Conseil Départemental de la Loire, accompagné de Monsieur Alain Laurendon, Vice-Président en charge de la voirie, des transports et de la solidarité territoriale s'adresse aux Maires et Conseillers Communautaires afin de leur rappeler le soutien financier que le Conseil Départemental apportera au territoire jusqu'à la fin du mandat municipal et communautaire : environ 4,5 millions d'euros d'ici 2020 seront destinés à financer des projets présentés par les communes ou par l'EPCI Forez-Est, en plus des enveloppes solidarité et voirie. Cette aide devra intervenir pour des projets structurants des communes et de la Communauté de Communes.

- Monsieur Ludwig Béraud, au nom des salariés de **l'entreprise Castmétal** s'adresse aux élus du Conseil Communautaire afin de faire part de son opposition au plan de sauvegarde lancé par la direction, qui prévoit la suppression de 51 postes de travail. Il souhaite que le Conseil Communautaire fasse pression sur l'action majoritaire afin d'accepter une médiation en présence du Sous-Préfet de Montbrison pour « faire diminuer le nombre de départs mais aussi pour qu'il accepte un effort supplémentaire sur les primes supra-légales ».

- **Pouvoirs :**

Monsieur le Président annonce les pouvoirs qui ont été confiés et attribués par des élus qui sont empêchés.

Georges SUZAN : pouvoir à Johann CESA
Jeanine RONGERE : pouvoir à Annie CHAPUIS
Laurence FRAISSE : pouvoir à Georges REBOUX
Patrice CARTERON, représenté par Jean-Marc GANDIN
Gilles CHEVRON : pouvoir à Jean-Pierre BISSAY
Jean-Luc POYADE, représenté par sa suppléante Thérèse VENET
Michel CHAUSSENDE : pouvoir à Monique GIRARDON
Christian SAPY : pouvoir à Christophe BEGON

- **Désignation du Secrétaire de Séance :**

M. Julien DUCHE est désigné comme Secrétaire.

- **Validation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 mars 2017 :**

Monsieur Jacques LAFFONT intervient pour faire remarquer que le DOB a été acté, mais est surpris qu'il n'y ait eu aucun vote. Or, la loi NOTRe impose un vote. Et il ne voit pas apparaître de vote dans le compte-rendu.

M. le Président explique qu'il y a eu un vote indiquant qu'il y a bien eu un Débat. La délibération précisant qu'un débat a été tenu sur la base d'un rapport a été envoyée au contrôle de légalité en Sous-Préfecture.

M. Jean-Pierre TAITE confirme que le DOB a eu lieu et que si une personne conteste, elle doit faire un

recours au Tribunal Administratif (TA).

Le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 22 mars est adopté à l'unanimité.

• **Intervention de M. Pierre Simone**

« Certaines interventions lors de la réunion de l'autre soir m'ont laissé perplexe et je me suis senti le devoir de m'exprimer là-dessus et ce n'est pas uniquement à propos de l'hôpital.

Je déplore qu'on ne puisse d'une part ne pas s'écouter

Je viens dans cette nouvelle communauté de communes avec l'envie de réussir quelque chose, de bâtir ensemble un projet pour nos citoyens, avec l'espoir que celui-ci soit jugé par nos successeurs comme visionnaire, entreprenant et fédérateur.

Prenons l'exemple de l'hôpital : nous avons eu 3 interventions que je me garderai de juger sur le fond, mais sur la forme, la durée et le ton. Je ne m'y retrouve pas et j'ai la naïveté de penser que d'autres partagent ce sentiment.

Je pense sincèrement que nous souhaitons tous la survie de notre hôpital de proximité même si nous pouvons avoir des divergences sur la façon de s'y prendre. Et alors, quoi de plus normal.

Pourquoi ces débats clivants, ces attaques frontales, ces procès d'intention, ces jugements péremptaires, plutôt qu'une écoute constructive, une expression sereine, une argumentation déroulée qui ME permettront de ME construire une pensée pour arriver à un consensus souhaitable.

J'ai le ferme espoir que s'installe un débat démocratique fructueux, propice à la construction de notre FOREZ-EST.

C'est vraiment pas beau comme nom, vous ne trouvez pas ? »

I - RESSOURCES HUMAINES

1-1-Tableau des effectifs :

Par un vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide la modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Forez-est comme suit :

Filière culturelle : création d'un poste d'adjoint du patrimoine en catégorie C, en conservant le poste de catégorie B (assistant territorial de conservation du patrimoine principal de 2ème classe) existant dans cette même filière.

(Pendant l'année de stage, l'agent déroule sa carrière sur les 2 postes en parallèle : le poste de catégorie C pourra à nouveau être supprimé à l'issue de l'année de stage, lors de la titularisation).

Filière administrative : création d'un poste d'attaché hors classe catégorie A, filière administrative, à temps complet pour permettre avancement de grade du futur Directeur Général des Services

1-2-RIFSEEP régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel :

Par un vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire apporte une modification à la délibération relative au RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) prise courant décembre 2016 par l'ex CC de Feurs en Forez pour permettre le versement d'un régime indemnitaire au futur DGS.

La convention quintipartite signée par les 5 ex- CC relative à l'avenir du personnel de Forez-Est, prévoit le maintien sur 2017 du régime indemnitaire des agents en poste mais laisse le soin au nouvel exécutif de régler le sort du régime indemnitaire des nouveaux arrivants.

Dans l'attente de la création du comité technique, un groupe de travail « Ressources Humaines », composé de représentants du personnel a été créé : saisie du sujet, il a émis un avis favorable.

Le Comité Technique intercommunal du CDG42 a été informé par courrier du 28 mars 2017.

Il est précisé qu'il s'agit d'une démarche exceptionnelle et circonstanciée (pour un seul agent).

1-3-Ratios d'avancement de grade :

Par vote à l'unanimité, le conseil accepte l'avancement de grade courant 2017 du futur DGS sur le

grade d'attaché hors classe. Cette délibération est prise préalablement à la création du comité technique car la Commission Administrative Paritaire annuelle du CDG 42, relative aux avancements de grade, se tient le 14 juin prochain.

II – GOUVERNANCE et ORGANISMES EXTERIEURS

2-1- Remboursement de frais de déplacement des élus pour l'exercice d'un mandat spécial

M. le Président rappelle que par délibération 22 février 2017, une indemnité de fonction de 423,36 € brut par an a été attribuée à chacun des 63 conseillers communautaires sans délégation.

De ce fait, il n'est plus autorisé de rembourser des frais de déplacements, sauf

Lorsque les élus agissent dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial, sur justificatifs.

(Mandat spécial = délibération particulière de l'assemblée, opération / mission déterminée).

Il explique qu'à ce jour 2 mandats spéciaux ont été accordés :

- A M. Claude Giraud : déplacement à Paris pour les assises Nationales du Tourisme
- A M. Pierre SIMONE pour la signature du TEPOS avec la ministre Ségolène Royal

Par vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte d'une délibération de portée générale permettant, sur présentation des justificatifs et dans les limites réglementaires, le remboursement des frais de déplacement des élus communautaires agissant dans le cadre d'un mandat spécial validé en amont par le Président.

2-2- ORGANISMES EXTERIEURS

- **SEM PATRIMONIALE LOIRE**

La CCPSG était actionnaire et administrateur de la SEM PAT 42. Elle détenait 3,79% du capital soit 667 actions d'une valeur nominale de 300 €. La commission économie de CCFE devra étudier l'adhésion à l'échelle de Forez-Est.

Dans l'attente, le conseil communautaire désigne M. Jean-Pierre TAITE, vice-président en charge de l'économie, représentant de Forez-Est au conseil.

Mme Monique GIRARDON intervient pour expliquer qu'elle est très favorable à l'adhésion de Forez-Est à cet organisme qui permet de financer ce que les organismes bancaires et autres financeurs ne font pas : territoires où il y a plus de difficultés pour rassembler des fonds (exemple : Noirétable).

Elle explique que la SEM PAT 42 n'est jamais intervenue sur le territoire de Forez-Est et qu'un projet pourrait être déposé et obtiendrait une écoute attentive car jusqu'à maintenant la CCPSG a participé au financement, mais sans jamais avoir eu de retour.

- **Approbation des statuts du SMAELT**

Afin de prendre en compte les nouveaux EPCI suite aux fusions, le SMAELT propose la modification de ses statuts. Chaque conseiller communautaire a reçu le projet de statuts.

M. le président rappelle les participations des 2 collectivités adhérentes au SMAELT, concernant les dépenses de fonctionnement :

- CCFE : 84,96 %
- CCML : 15,04 %

Par vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide ces nouveaux statuts.

2-3- CONTRAT TERRITORIAL Bernard Revoute Loise Toranche

M. le Président rappelle que le SMAELT est la structure porteuses du contrat territorial sur les bassins versants « Bernard Revoute Loise Toranche ». Il s'agit d'un contrat de 5 ans, d'un programme d'actions d'un montant de 17,5 millions d'euros.

Ce contrat a été signé le 24 janvier 2017 par la Sous-Préfecture de Montbrison, le SAGE Loire en

Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département de la Loire, les Chambres d'Agriculture de la Loire et du Rhône, les Fédérations de Pêche de la Loire et du Rhône, ainsi que le SMAELT et les trois EPCI Forez Est, Monts du Lyonnais et Pays entre Loire et Rhône.

Cette signature intervenue sous réserve de son approbation par délibération en Conseil Communautaire.

Pour régulariser la situation, le Conseil Communautaire approuve, par un vote à l'unanimité, la signature du Contrat territorial « Bernard Revoute Loire Toranche » afin de marquer l'engagement moral et financier de la CC Forez-Est dans la démarche de gestion concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques portée par le SMAELT.

Il approuve le contenu du programme d'actions du Contrat territorial « Bernard Revoute Loire Toranche », programmé sur la période 2017-2021.

2-4- Pays du Forez

Afin d'enclencher la procédure de dissolution du Syndicat mixte des Pays du Forez actée en conseil syndical du 19 octobre 2016, le conseil communautaire approuve, par un vote à l'unanimité, la fin d'exercice des compétences du Syndicat Mixte au 30 juin 2017 et sa dissolution au 31 décembre 2017.

Il est précisé que les conditions de liquidation et de répartition de l'actif et du passif du Syndicat Mixte seront déterminées par délibérations concordantes des EPCI membres du Syndicat.

2-5 Constitution des commissions thématiques

M. le Président précise que certaines commissions ne sont pas complètes et invite les élus à s'y inscrire rapidement pour les compléter.

Des noms sont ajoutés et la liste des commissions est validée à l'unanimité (en annexe)

Sur demande de M. Chambonnet, il est rappelé que le nombre de membres est limité à 3 par ex communauté de communes.

2-6 CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Cette commission est créée dans tous les EPCI soumis au régime de la CFEU (Contribution Foncière des Entreprises Unique).

Elle se réunit lors de chaque transfert de compétence. Son rôle est d'évaluer les transferts de charges. Chaque conseil municipal des communes membres dispose d'un représentant au sein de la CLECT.

Les 49 communes ont délibéré pour nommer leurs représentants. Le Conseil Communautaire valide cette commission à l'unanimité.

2-7 EPORA

M. le Président explique qu'il a reçu un courrier de M. le Préfet de région sollicitant des candidatures pour siéger au conseil d'administration d' EPORA qui regroupe 49 communautés de communes et 11 communes indépendantes. : M. Jean-Pierre TAITE et Mme Monique GIRARDON se déclarent candidats, respectivement en qualité de titulaire et de suppléant.

III – FINANCES

M. Pierre VERICEL remercie tous les agents qui ont travaillé dans chacune des 5 ex communautés de communes pour la construction des budgets primitifs.

Budget primitif de forez-Est principal

Il précise que 2017 sera une année de transition. Il rappelle :

- Le Rapport d'Orientations Budgétaires – DOB du 22 mars 2017
- La réunion de la commission des finances du 5 avril 2017

Il rappelle les documents joints à cette note de synthèse :

- Annexe 1 : budget principal de « Forez-est » : détail section de fonctionnement
- Annexe 2 : budget principal de « Forez-est » : détail section d'investissement
- Annexe 3 : budget principal de « Forez-est » : détail des subventions et participations
- Annexes 4 à 25 : budgets annexes simplifiés

Travaux à prévoir :

- Vote des comptes administratifs de CCBY ; CCCM et CCFF avant fin juin par le conseil communautaire de Forez-Est (art L 5211-41-3 du CGCT)
- Vote des comptes administratifs de CCFL et CCPSG par les anciens EPCI avant fin juin.
- Délibérations fiscales avant le 1er octobre 2017
- Pacte financier
- Règlement d'attribution des subventions de la CCFE

Il rappelle les grandes orientations du DOB :

- Faire de « Forez-Est » une collectivité de projets en mesure de tenir sa place au sein des EPCI du département de la Loire.
- Répartir les investissements et les actions de façon équilibrée et équitable sur l'ensemble du territoire.
- Apporter un soutien équitable aux communes membres et établir un partenariat constructif avec elles.
- Préparer notre collectivité à la prise en charge de nouvelles compétences

Il explique que les dépenses de ce budget ont été estimées sur la base :

- D'un travail avec chaque service des 5 ex EPCI,
- D'une comparaison avec les montants consommés en 2016 par les 5 EPCI agglomérés. (Un compte administratif 2016 aggloméré a été construit).
- D'éléments nouveaux : mouvements de personnel, conventions avec la CC des Monts du Lyonnais, conventions avec SEM, Chamboeuf, St-Bonnet-les-Oules, St-Galmier, Convention avec SEM et la Gimond ; Travaux des commissions (notamment le tourisme) ; informations des différents syndicats
- D'un principe fixé par le bureau : les subventions aux associations de 2016 sont reconduites. (Un règlement d'attribution sera fait pour 2018).
- De documents financiers reçus : état de notification des taux d'imposition et DGF

Le budget principal est obligatoirement présenté par fonctions. Il est proposé de le voter au niveau du chapitre. Il présente les principales fonctions.

Les résultats 2016 des budgets principaux des 5 EPCI sont :

• CCBY :	501 578,76 €
• CCCM :	983 891,42 €
• CCFF :	645 661,02 €
• CCFL :	1 291 646,91 €
• CCPSG :	5 133 173,23 €
• Soit au total	8 516 198,27 €

Seuls les excédents de CCBY, CCCM et CCFF ont été repris : 2 131 131 €

CCFL et CCPSG ne peuvent être repris avant la fin du travail de répartition de l'actif et du passif.

FISCALITE MENAGES

La commission des finances propose de voter les taux moyens pondérés transmis par les services fiscaux sur l'état 1259 :

- TH : 10,55 %
- FB : 2,37 %
- FNB : 4,46 %

Afin d'éviter au contribuable des augmentations ou diminutions d'impôts trop brutales, il est proposé de lisser les taux ménage sur 12 ans, durée légale maximale

Recettes de la fiscalité ménages :

TH 83 033 000 x 10,55 %	= 8 759 981 €
FB 71 319 000 x 2,37%	= 1 690 260 €
FNB 2 701 000 x 4,46 %	= 120 046 €
TOTAL 3 TAXES :	= 10 570 287 €

M. Jean-Paul BLACHARD souhaite un éclaircissement sur le lissage des taux. M. Pierre VERICEL explique que ces taux sont des taux cibles. Chaque ex EPCI part de ses taux historiques pour converger vers ces TMP au terme des 12 années de lissage. Certaines CC vont voir leur taux augmenter, d'autres baisser. Le produit pour CCFE ne change pas.

- Par vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de maintenir les taux moyens pondérés calculés sur l'état 1259 FPU qui intègrent les taux des 5 EPCI qui composent « Forez-Est », soit :
TH : 10,55 %
FB : 2,37 %
FNB : 4,46 %
- Par vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de lisser les taux sur 12 ans.
- Considérant qu'il faut préserver les ressources de cette nouvelle collectivité, par vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'adopter une politique d'abattements communautaire limitée aux abattements obligatoires pour charges de famille à leur niveau minimum (10% pour 1 et 2 personnes à charge, 15% à partir de la 3ème personne à charge).

FISCALITE PROFESSIONNELLE - Cotisation Foncière des Entreprises :

- Par vote à l'unanimité, sur proposition de la commission des finances le conseil communautaire vote le taux moyen pondéré transmis par les services fiscaux : 24,68 %
- Par vote à l'unanimité, il est décidé un lissage de ce taux sur 4 ans afin d'atteindre ce taux cible en 2020.

RECETTES CFE	23 985 300 X 24,68 %	5 919 498 €
--------------	----------------------	-------------

AUTRES RECETTES FISCALES

TAFNB	102 100 €
IFER	294 138 €
TASCOM	426 336 €
CVAE	3 789 231 €
FNGIR	904 959 €
TEOM	2 920 812 €
DCRTP	856 429 €
Allocations compensatrices	507 618 €

TAXE d'ENLEVEMENT des ORDURES MENAGERES

Les communautés qui fusionnent ont 5 ans pour choisir un régime unique

- Soit opter pour la TEOM
- Soit opter pour la REOM

En attendant que Forez-est se détermine, le conseil communautaire doit définir des zones de perception. Il est proposé de définir 5 zones :

- zone sur laquelle la Redevance Incitative sera appliquée telle qu'elle a été votée par l'ex

Communauté de Communes de Balbigny : toutes les communes de l'ex CCBY

- zone sur laquelle la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères sera appliquée telle qu'elle a été votée par l'ex Communauté de Communes des Collines du Matin : toutes les communes de l'ex CCCM
- zone sur laquelle la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères sera appliquée telle qu'elle a été votée par l'ex Communauté de Communes de Feurs en Forez : toutes les communes de l'ex CCFF
- zone sur laquelle la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères sera appliquée : zone correspondant aux 9 communes de l'ex CCFL intégrant Forez-Est - voter pour cette zone le taux de 11,57 % (= taux de 2016)
- zone sur laquelle la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères sera appliquée : zone correspondant aux 7 communes de l'ex CCPSG intégrant Forez-Est : voter pour cette zone le taux de 9,45% (= taux de 2016)

M. Johann CESA intervient pour faire part d'inquiétudes de la part des habitants du territoire concernant une augmentation des tarifs d'élimination des ordures ménagères. Il souhaite que la CCFE communique largement sur ses travaux, afin de rassurer la population.

M. Pierre VERICEL explique que les citoyens pourront être rassurés puisque pour 2017, rien ne changera. Pour les années suivantes, la politique tarifaire sera débattue en commission « ordures ménagères ».

M. Johann CESA s'interroge surtout pour les années suivantes.

M. Pierre VERICEL souhaite laisser travailler les élus de la commission et ne peut répondre à cette question.

M. André PUIPIER souhaite connaître le montant par personne des redevances sur les anciennes communautés de communes.

M. le Président explique que ces tarifs seront transmis avec le compte-rendu du conseil communautaire, mais qu'ils ne peuvent être comparés car le service est différent d'un ex EPCI à l'autre.

Par vote à l'unanimité, le conseil communautaire valide les zones ci-dessus et fixe le taux de la TEOM 2017 comme suit :

Zone ex CCFL : 11,57 %
Zone ex CCPSG : 9,45 %

Dotations 2017 :

Dotation d'intercommunalité 2017 :	794 516 €
Dotation de compensation 2017 :	2 709 907 €

Dette :	
Au 1/1/2017, la dette du budget principal est de	16 600 486 €
La dette des budgets annexes est de	5 531 504 €

Le FPIC : aucune somme n'est prévue.

Dépenses imprévues :	1 412 367 €
Virement à l'investissement :	1 000 000 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Chaque conseiller a eu la liste des subventions proposées.

Les subventions supérieures à 23 000 € feront l'objet de conventions qui seront validées par le conseil communautaire.

M. Johann CESA déclare que comme pour Feurs en Forez, il ne votera pas la subvention pour le reversement de la taxe sur les paris hippiques à la Société Hippique, considérant que c'est une entreprise comme une autre et que les entreprises ne perçoivent pas le reversement des taxes qu'elles paient.

M. Jean-Pierre TAITE intervient pour expliquer que depuis quelques années, les territoires bénéficient d'un retour sur les taxes sur les paris hippiques. Il explique que Feurs en Forez avait décidé de reverser la moitié de cette taxe perçue par la CC à la société hippique pour l'aider à financer ses frais d'entretien de l'hippodrome.

M. Jean-Claude TISSOT fait constater qu'une subvention à la MJC de Bussières de 3000 € réglée en 2016 par l'ex CCBy n'a pas été inscrite.

M. Pierre VERICEL propose que ces subventions soient ajustées dans une délibération modificative lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, valide la liste des subventions et participations par 77 voix pour la liste, moins une voix pour le reversement de 30 000 € à la Société Hippique de Feurs (M. Johann CESA).

REVERSEMENT AUX COMMUNES

- Attributions de compensation :
 - Les AC de l'ex CCBy seront calculées par la CLECT
 - Les AC des autres communes sont égales à 2016.

- Autres reversements

A ce jour, M. Véricel propose pour 2017, une méthode et une enveloppe. Il n'est pas donné de chiffres par commune :

- DSC et fonds de concours : maintenir les soutiens que chaque ex EPCI accordait à ses communes, sur la base d'une moyenne des 5 dernières années. S'il y a de gros écarts sur ces 5 ans, l'annuité la + forte et la + faible seront exclues du calcul.
- Reversement de FPIC : reverser le montant perçu en 2016 (part communale uniquement)
- Enveloppes voirie : budgétiser en section d'investissement les enveloppes « voirie » de la CCBy, CCCM et CCFL
- « reversements de fiscalité » (pacte fiscal de CCFF) : sur la base du montant versé en 2016.

Il précise que cette proposition pour 2017 est liée à l'accord sur la répartition des biens des ex CCFL et CCPSG et donc à la répartition du « bloc à bloc » de l'actif et du passif de ces Communautés de Communes.

Cette proposition sera étudiée en commission « finances ». Elle sera prolongée par une proposition pour les années 2018 à 2020. Ces propositions devront être validées en Conseil Communautaire et formalisées dans un « pacte financier 2017-2020 ». Ce pacte devra être validé préalablement au budget supplémentaire.

CHIFFRES PREVUS DANS CE BUDGET

DSC (article 73922) :	894 561 €
Fonds de concours en fonctionnement (article 657341) :	500 000 €
+ FC en investissement :	2 000 000 €
+ programme voirie investissement (D-R)	882 100 €

M. Pierre VERICEL souligne l'effort considérable du budget intercommunal envers les communes.

M. Jean-Paul BLANCHARD demande s'il est possible de garantir qu'on retrouve de l'équité entre les communes.

M. Pierre VERICEL explique que 5 Communautés de communes forment maintenant une seule entité. Si on veut mettre tout de suite toutes les communes au même niveau, on mettra certaines en difficulté.

Il explique qu'on part de la situation initiale pour aller vers une parfaite égalité en fin de mandat. Il rappelle que cette proposition vaut pour 2017 uniquement et qu'ensuite, il y aura débat.

M. le Président rappelle que tout le monde était d'accord pour que 2017 soit une année de transition afin que les communes ne soient pas surprises.

Il explique que dès la fin du mois, un travail commencera, notamment sur les compétences, (les crèches). Dès 2018, on ne parlera plus de FPIC, d'enveloppes voirie, de DSC, mais on ira vers un retour aux communes qui, portera un nom différent, pour aller vers une moyenne par habitant. Mais cela ne peut se faire d'un seul coup. Il faudra un certain temps pour lisser, harmoniser le retour aux communes.

M. Bruno COASSY demande si les communes doivent inscrire des crédits « voirie » sur les budgets communaux.

M. Merle explique que les communes (CCBy, CCCM, CCFL) n'ayant pas la compétence voirie, c'est la CCFE qui va payer les factures et encaisser les subventions.

Mme Véronique CHAVEROT Conseillère Départementale explique que les communes peuvent commencer leurs travaux de voirie. La subvention du département est assise sur les travaux présentés et sera versée aux communes ou à la communauté de communes, ceci n'a aucune importance.

M. Jean-Claude TISSOT souhaite qu'on ne perde pas de vue l'équité entre les communes et qu'on aille le plus vite possible vers la convergence.

Mme Monique GIRARDON fait remarquer le caractère provisoire de ce budget qui sera consolidé par un budget supplémentaire lorsque tous les éléments seront connus, notamment les éléments relatifs au départ des communes de 2 intercommunalités non fusionnées. Elle estime difficile de voter ce budget tant que tous ces éléments ne sont pas connus.

Elle a bien noté que l'intégralité du budget des 2 intercommunalités n'avaient pas été repris.

Elle souhaite aussi que le travail sur le pacte financier soit rapidement engagé.

Elle demande si la ligne budgétaire de 9 millions d'€ provisionnée à la CCPSG, confirmée par Mme FAVARD, comptable de l'ex CCPSG a été intégrée dans ce budget.

M. Pierre VERICEL confirme que les délibérations qu'il présente sont sous réserve du « bloc à bloc », donc sous réserve que l'actif et le passif soient bien répartis pour les 2 CC en extension.

Il a été précisé que le résultat de la CCPSG est bien de 5M € en fonctionnement et 5 M€ en investissement qui n'ont pas été repris dans ce budget. Il précise qu'il y a aussi des emprunts qui sont aussi à prendre en considération. Il faut bien considérer que ces sommes sont bloquées aujourd'hui pour ces 2 intercommunalités.

Mme Monique GIRARDON précise que 4 millions d'€ ont été consignés sur une ligne exceptionnelle et mis de côté pour indemniser éventuellement les communes qui partent, Cette provision reviendra le cas échéant à Forez-Est.

VOTE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le conseil communautaire approuve la section de fonctionnement du budget primitif général de la Communauté de Communes de Forez-Est pour l'exercice 2017, tel que présenté ci-dessous, par un vote de 76 voix pour et 1 abstention.

DEPENSES				RECETTES			
ART	désignation	CA 2016 5 EPCI	BP 2017	ART	désignation	CA 2016 5 EPCI	BP 2017
011	Charges caractère général	4 344 151,86	5 211 848,00	013	atténuation de charges	160 294,51	155 268,00
012	Charges de personnel	4 208 363,78	4 017 740,00	70	produits des services	759 143,95	636 900,00
014	atténuation de produits autres charges de gestion courante	15 270 860,60	13 994 561,00	73	impôts et taxes	26 414 650,37	24 434 901,00
65	charges financières	5 431 544,42	5 729 751,00	74	dotations subv participations	6 691 905,63	6 071 814,00
66	charges exceptionnelles	231 560,21	506 000,00	75-76	produits financiers	181 744,41	36 750,00
67	dotations aux provisions	7 526 535,35	100 000,00	77	produits exceptionnels	879 621,06	2 400,00
68	opérations d'ordre entre sections	3 858 061,28	2 000 000,00	78	reprises sur provisions	3 221 747,00	
042	dépenses imprévues		1 444 264,00	042	opérations d'ordre entre sections	509 400,22	535 000,00
022	virement section		1 000 000,00				
023	d'investissement						
						38 818 507,15	31 873 033,00
				002	exc antérieur reporté	10 568 768,62	2 131 131,00
	TOTAL dépenses	40 871 077,50	34 004 164,00		TOTAL Recettes	49 387 275,77	34 004 164,00
					résultat fonctionnement (excédent)	8 516 198,27	0,00

BUDGET d'INVESTISSEMENT

Les résultats 2016 des budgets principaux des 5 EPCI sont :

CCBY :	3 052 829,08 €
CCCM :	254 786,63 €
CCFF :	2 164 748,64 €
CCFL :	2 755 177,20 €
CCPSG :	5 877 788,55 €

total 14 105 330,10 €

Comme pour le fonctionnement, on ne reprend que les résultats de CCBY CCCM et CCFF :
5 472 364,35 €

Seules les dépenses engagées sont budgétisées.

Chaque opération devra être étudiée dans la commission concernée et transmise en commission des finances pour une éventuelle prévision au BS 2017 ou BP 2018.

Le budget d'investissement est équilibré à 22 962 411 € sans les résultats 2016 de la CCPSG et CCFL.

Les opérations sont présentées.

M. Michel CHAMBONNET déclare s'abstenir du fait des investissements faits par la CCPSG, « car Rivas a été interdite de zone d'activités ».

Le Conseil Communautaire approuve la section d'investissement du budget primitif général de la Communauté de Communes de Forez-Est pour l'exercice 2017 par 74 voix pour et 3 abstentions.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2017 DE Forez-Est

BP assainissement (ex CCFF)

Approuvé par un vote de 76 voix pour et 1 abstention,

BP « zones économiques » (ex CCFF)

Approuvé par un vote de 76 voix pour et 1 abstention,

BP Elimination des déchets (ex CCFF)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP Zones d'Activités (ex CCCM)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP FADEL (ex CCCM)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP lotissement des Collines (ex CCCM)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP Déchets Ménagers (ex CCCM)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP Service Public D'Assainissement Non Collectif (ex CCCM)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP Elimination des Déchets (ex CCBY)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP Ateliers partagés (ex CCBY)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP ZA de Montfuron (ex CCFL)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP ZA St-Médard Chevrières (ex CCFL)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP ZAC Croix Chartier (ex CCFL)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP Petite enfance (ex CCFL)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP Café Maringes (ex CCFL)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP Résidence d'entreprise (ex CCFL)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP Immobilier d'entreprise (ex CCFL)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP ZAA Bellegarde en Forez « les Vorzines3 (ex CCPSG)

Approuvé par un vote de 76 voix pour et une voix contre

BP ZAA Cuzieu (ex CCPSG)

Approuvé par un vote de 76 voix pour et une voix contre

BP ZAA Veauche « les loges » (ex CCPSG)

Approuvé par un vote de 76 voix pour et une voix contre

BP Hôtel d'entreprises (ex CCPSG)

Approuvé par un vote à l'unanimité

BP PLIE (ex CCPSG)

Approuvé par un vote à l'unanimité

DUREE d'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

A l'unanimité, le conseil communautaire vote la durée d'amortissement des biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2017 par Forez-est :

Désignation	Durée d'amortissement
Biens d'une valeur inférieure à 1 500€ TTC	1 an
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires, logiciels	2 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	2 ans
véhicules	5 ans
Frais d'études et de recherche	5 ans
Fonds de concours aux communes	5 ans
signalétique	6 ans
Matériel et outillage	6 ans
Autres installations, matériel et outillage technique	6 ans
Aménagements constructions	10 ans
Mobilier et matériel classique	10 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Equipements de garages et ateliers	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
Autres agencements et aménagements	15 ans
Installations de voirie	20 ans
Fibre optique Très Haut Débit	30 ans

Avenant n° 1 à la convention d'entente entre la CC des Monts du Lyonnais et la CCFE

Le Conseil Communautaire a approuvé le 18 janvier la convention initiale concernant gestion des compétences en matière de gestion des déchets, gestion des équipements et des services communs et la mise en œuvre des politiques contractuelles exercées antérieurement par le SIMOLY.

Le travail de négociation entre les 2 communautés de communes est maintenant abouti et il est proposé de signer cet avenant (joint à la note de synthèse) qui a pour objet de préciser les conditions de l'entente et de fixer les modalités financières.

Cet avenant est approuvé par un vote à l'unanimité.

Avenant n° 1 à la convention d'entente entre la CC des Monts du Lyonnais et la CCFE

Convention relative la zone de loisirs de Hurongues.

Le Conseil Communautaire a approuvé le 18 janvier la convention initiale. Le travail de négociation entre les 2 communautés de communes est maintenant abouti et cet avenant (joint à la note de synthèse) a pour objet de préciser les conditions de l'entente et de fixer les modalités financières.

Cet avenant est approuvé par un vote à l'unanimité.

IV – ACTIONS SOCIALES - PLAN LOCAL D'INSERTION POUR L'EMPLOI

4-1- Annexe financière 2015-2016 à la convention cadre PLIE

M. Henri BONADA, Vice-Président, rappelle les 2 points suivants :

- Une convention cadre a été signée entre le Département de la Loire et la Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier le 04 août 2015, une annexe financière annuelle vise à ajuster les financements liés à la mise en œuvre du dispositif L.O.I.R.E., à travers la gestion de l'enveloppe FSE dont le Département est bénéficiaire final, et le soutien financier qu'il apporte à la Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier,
- L'accord politique établi le 29 décembre 2016 entre les cinq Communautés de Communes ayant donné naissance à Forez-Est, Saint-Etienne Métropole, les Communes de Chamboeuf, de Saint Bonnet Les Oules et de Saint-Galmier, qui fixe le principe de continuité des missions de service public, substitution et reprise des engagements de la Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier par la Communauté de communes de Forez-Est.

❖ M. BONADA présente tout d'abord l'annexe financière 2015-2016 qui s'y rapporte :

BILAN REALISE ANNEE 2015 :

Enveloppe annuelle : 360 524 €		
ANNEE 2015	REALISE	
Actions départementales Marchés Département	Référents :	158 337,25 €
	Mobilité :	11 863,00 €
	Sous total 1 :	170 200,25 €
Actions locales Marchés ou conventions Communauté de communes PSG	Chantiers d'insertion:	68 939,28 €
	Soutien psychologique :	5 304,00 €
	Permis CACES 1, 3, 5 :	4 306,80 €
	Plateforme savoirs de base :	25 973,92 €
	Diagnostic prof et mise en situation :	45 100,00 €
	Sous-total 2 :	149 624,00 €
TOTAL	319 824,25 €	
Ecart avec enveloppe initiale (360 524 €) Reliquat	40 699,75 €	

BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2016 :

Enveloppe annuelle : 360 524 € + 40 699,75 € (100 % reliquat 2015) = 401 223,75 €		
ANNEE 2016	PREVISIONNEL	
Actions départementales Marchés Département	Référents :	159 637,25 €
	Mobilité :	24 000,00 €
	Sous total 1 :	183 637,25 €
Actions locales Marchés ou conventions Communauté	Chantiers d'insertion:	71 964,00 €

de communes PSG		
	Clause d'insertion :	18 847,50 €
	Soutien psychologique :	8 008,00 €
	Permis CACES 1, 3, 5 :	9 840,00 €
	Plateforme savoirs de base :	36 000,00 €
	Diagnostic prof et mise en situation :	45 100,00 €
	Femmes séniors :	2 600,00 €
	Actions nouvelles :	10 074,65 €
	Sous-total 2 :	202 434,15 €
TOTAL		386 071,40 €
Ecart avec enveloppe initiale (401 223,75 €)		15 152,35 €

Il propose au Conseil Communautaire d'approuver l'annexe financière 2015-2016 de la convention locale entre le Département de la Loire, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier et le nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale de Forez-Est portant sur la mise en œuvre du dispositif « LOIRE » et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

La délibération a été approuvée à l'unanimité

4-2-M. BONADA présente ensuite l'annexe financière 2016-2017 proposée :

BILAN REALISE ANNEE 2016 :		
Enveloppe annuelle : 360 524 € + 40 699,75 € (100 % reliquat 2015) = 401 223,75 €		
ANNEE 2016	REALISE	
Actions départementales Marchés Département	Référents :	156 642,99 €
	Mobilité :	13 814,00 €
	APIAE	3 051,50 €
	Sous total 1 :	173 508,49 €
Actions locales Marchés ou conventions Communauté de communes PSG	Chantiers d'insertion:	65 886,00 €
	Clause d'insertion :	16 423,12 €
	Soutien psychologique :	6 656,00 €
	Permis CACES 1, 3, 5 :	5 412,00 €
	Plateforme savoirs de base :	31 040,20 €
	Diagnostic prof et mise en situation :	45 100,00 €
	Femmes séniors :	0,00 €
	Des clés pour travailler	9 408,61 €
	Sous-total 2 :	179 925,93 €
TOTAL		353 434,42 €
Ecart avec enveloppe initiale (401223,75 €)		47 789,33 €

BILAN PREVISIONNEL ANNEE 2017 :		
Enveloppe annuelle : 360 524 € + 47 789,33 € (100 % reliquat 2016) = 408 313,33 €		
ANNEE 2017	PREVISIONNEL	
Actions départementales Marchés Département	Référents :	159 637,25 €
	Mobilité :	24 000,00 €
	APIAE	4 000,00 €
	Sous total 1 :	187 637,25 €
Actions locales Marchés ou conventions Communauté de communes Forez Est	Chantiers d'insertion:	60 145,68 €
	Clause d'insertion :	22 500,00 €
	Soutien psychologique :	8 008,00 €
	Permis CACES 1, 3, 5 :	3 936,00 €
	Plateforme savoirs de base :	36 000,00 €
	Diagnostic prof et mise en situation :	48 600,00 €
	Action logistique	8 500,00 €
	Nouvelle action en lien avec entreprise	15 000,00 €
	Intervenants réunion thématiques pour les participants	3 000,00 €
	Actions nouvelles :	14 986,40 €
	Sous-total 2 :	220 676,08 €
TOTAL		408 313,33 €
Ecart avec enveloppe initiale (408 313,33 €)		0,00 €

Il propose au Conseil Communautaire d'approuver l'annexe financière 2016-2017 de la convention locale entre le Département de la Loire, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier et le nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale de Forez-Est portant sur la mise en œuvre du dispositif « LOIRE » et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

La délibération a été approuvée à l'unanimité

4-3- M. BONADA présente enfin le financement annuel 2015 au titre de l'action de la clause d'insertion versée par le Conseil Départemental de la Loire :

Dans le cadre des missions dévolues au PLIE, une action intitulée clause d'insertion est mise en œuvre pour favoriser l'accès à l'emploi de publics éloignés du travail et/ou en difficultés. Cette clause s'inscrit dans le code des Marchés Publics conclus par divers partenaires assurant un Maîtrise d'Ouvrage (Etat, Collectivités Territoriales, Bailleurs Sociaux...).

Au titre du dispositif « LOIRE » dont la gestion est assurée par le Conseil Départemental de la Loire une enveloppe financière exceptionnelle de 26 800€ est mobilisable uniquement sur justificatifs de dépenses sur l'année 2015.

Cette enveloppe financière exceptionnelle de 26 800€, inscrite dans le cadre de la convention conclue

et approuvée entre le Conseil Départemental de la Loire et l'ex Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier (CCPSG) en date du 4 août 2015, n'a pas fait l'objet d'une mobilisation de crédits pour la réalisation d'actions compte-tenu que les conditions n'»étaient pas identifiées. C'est pourquoi, une régularisation doit être effectuée afin de percevoir 24 495,50 € correspondant au montant le plus proche de la totalité de l'enveloppe financière mobilisable (26 800 €).

Au regard de la situation, le delta s'élevant à 2304,50 € ne pourra pas être reporté sur le Budget 2016 car il s'agit d'une enveloppe financière exceptionnelle au titre de l'année 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le montant de l'enveloppe financière exceptionnelle d'un montant de 26 800€, d'autoriser l'affectation de cette enveloppe financière exceptionnelle à hauteur de 24 495,50 € pour l'action de la clause d'insertion et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité

V - ECONOMIE

5-1- Approbation de la convention avec GRDF pour alimenter en gaz la zone d'activité de la Croix Chartier

Afin d'alimenter en gaz la Zac de Croix Chartier, les élus doivent se prononcer sur une convention avec Grdf d'un montant de 96 515€HT pour que Grdf réalise les travaux d'alimentation.

Les travaux doivent être lancés en 2017 pour :

- ne pas remettre en cause le projet d'installation de Méthamoly qui doit débuter en 2017 (financement)
- ne pas perdre le bénéfice de subventions demandées et accordées (Région : 40 000€ et TEPCV : 41 600€) à l'ex-CCFL

Pour information, un compromis de vente a été passé le 17 janvier 2014 avec Méthamoly pour l'achat d'une parcelle de 11 734m² sur la Zac de Croix Chartier. La vente devrait être passée avant l'été 2017.

La convention ci-dessus présentée est approuvée à l'unanimité.

5-2- Location lot n°1 des ateliers partagés situés sur la ZA de Bois Vert 2 à Epercieux St Paul.

Suite à la visite des locaux par M. SAJNOVIC de l'entreprise INNOVATION SYSTEMES le 5 avril dernier, celui-ci souhaiterait prendre les locaux en location dans le cadre d'une convention de mise à disposition précaire pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2017 (voire à compter du 15/04)

La convention de mise à disposition temporaire lot n°1 des ateliers partagés situés sur le ZA de Bois Vert 2 à Epercieux Saint Paul est validée à l'unanimité

VI – QUESTIONS DIVERSES

6-1- Plan climat air énergie territorial (PCAET)

M. Jean-Claude TISSOT, Vice-Président, et M. Pierre SIMONE présentent les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial ainsi que les étapes de ce plan.



Ils rappellent que la loi de transition énergétique du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe le seuil des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre devant adopter un Plan Climat air-énergie territorial au 31 décembre 2018 à 20 000 habitants. Suite à la réunion de la commission environnement en date du 28 mars 2017 au cours de laquelle la démarche engageant la Communauté de communes Forez Est a été actée, il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour le lancement du Plan Climat Air Energie de Forez Est.

Le conseil acte le lancement de la collectivité dans un Plan Climat Air Energie Territorial PCAET à l'unanimité.

M. Tissot précise que ce point est important et souhaite, pour les prochaines réunions, il soit inscrit dans l'ordre du jour et pas dans les questions diverses, en fin de réunion.

6-2- Avenant n° 1 au contrat de prestation d'EUROVIA pour les travaux de voirie 2017 sur le secteur de l'ex-CCBy et demande de subvention au Département de la Loire

Le conseil communautaire de l'ex-Communauté de Communes de Balbigny a attribué le marché de travaux d'aménagement et de modernisation de la voirie communautaire 2016 à l'entreprise EUROVIA par délibération du conseil en date du 14 avril 2016. Ce marché est renouvelable par reconduction expresse sur 2017, mais afin de sécuriser juridiquement le marché sur l'exercice 2017, il est proposé la signature d'un avenant n° 1 entre EUROVIA et la communauté de communes de Forez-Est.

Par ailleurs, suite à la volonté de l'ex- Communauté de Communes de Balbigny de rétrocéder la compétence voirie à ses communes membres, ces dernières ont déposé leurs dossiers de demandes de subventions individuellement. Compte tenu des compétences exercées par la communauté de communes, la compétence voirie n'a pas pu être rétrocédée aux communes. Par ailleurs, suite à la fusion des intercommunalités, la communauté de communes de Forez-Est est compétente sur la voirie d'intérêt communautaire des ex-communautés de communes de Balbigny, des Collines du Matin et de Forez en Lyonnais. Afin de régulariser les demandes de subventions sur le secteur de l'ex-Communauté de Communes de Balbigny, il est proposé de délibérer pour solliciter les subventions du Département pour les communes de l'ex-CCBy au nom de Forez-Est, pour les montants ci-dessous :

TRAVAUX VOIRIE REALISES EN 2017 - CANTON DE FEURS (3 Communes)

(dans cadre dossiers de demande de subventions de septembre 2016)

Communes	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC
EPERCIEUX SAINT PAUL	114 368,30	137 241,96
MIZERIEUX	pas de travaux	
NERVIEUX	113 828,68	136 593,21

TOTAL TRAVAUX 2017	228 196,98	273 835,17
---------------------------	-------------------	-------------------

RECAPITULATIF TRAVAUX VOIRIE PROGRAMMEES EN 2017 - CANTON DU COTEAU

(dans cadre dossiers de demande de subventions de septembre 2016)

Communes	MONTANT H.T TOTAL TRAVAUX	MONTANT TTC TOTAL TRAVAUX
BALBIGNY	140 913,66	169 096,38
BUSSIERES	63 785,92	76 543,09
NERONDE	34 109,36	40 931,23
PINAY	28 194,60	33 833,52
STE AGATHE EN DONZY	13 190,48	15 828,57
STE COLOMBE SUR GAND	32 831,35	39 397,62
ST CYR DE VALORGES	88 885,33	106 662,39
ST JODARD	12 783,29	15 339,85
ST MARCEL DE FELINES	89 357,63	107 229,15
VIOLAY	164 765,02	197 748,02
TOTAL TRAVAUX 2017	668 816,64	802 609,82

TOTAL GENERAL ex-CCBy	897 013,62	1 076 444,99
------------------------------	-------------------	---------------------

Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché passé avec EUROVIA et la demande de subvention auprès du Département pour le secteur de l'ex-Communauté de Communes de Balbigny (10 communes du canton du Coteau et 3 communes du canton de Feurs)

6-3- Avenant au contrat de prestation d'EIFFAGE pour les travaux de voirie 2017 sur le secteur de l'ex-CCCM et demande de subvention au Département de la Loire

Le conseil communautaire de l'ex-Communauté de Communes des Collines du Matin a attribué le marché de travaux d'aménagement, de modernisation et d'entretien de la voirie communautaire 2016 à l'entreprise EIFFAGE par notification du 29/04/2016. Ce marché est renouvelable par reconduction expresse sur 2017, mais afin de sécuriser juridiquement le marché sur l'exercice 2017, il est proposé la signature d'un avenant entre EIFFAGE et la communauté de communes de Forez-Est.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'avenant au marché passé avec EIFFAGE

Le Conseil Communautaire est clos à 22H20, Monsieur le Président lève la séance et remercie les élus, les services, la presse et le public présent.